

**CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE - HIVER  
HOTELS****I. Réservation**

Toute inscription doit être accompagnée d'un versement d'arrhes correspondant à 30% du tarif du séjour (exception des offres non échangeables / non modifiables / non remboursables).

Dès le paiement des arrhes, la réservation devient ferme et définitive, et entraîne l'acceptation des présentes conditions de location.

**II. Règlement du solde**

Le règlement du solde s'effectue à l'hôtel à la fin du séjour (exception des offres non échangeables / non modifiables / non remboursables).

Dans le cadre de non versement des arrhes, l'hôtel demandera au client, lors de son arrivée, un dépôt de garantie ou une autorisation de débiter la carte de crédit, en vue de garantir le paiement des sommes correspondant aux prestations consommées sur place.

**III. Modifications et annulations**

En cas d'annulation, nous le notifier par email :

[contact@village-montana.com](mailto:contact@village-montana.com), la date de réception déterminant la date d'annulation.

- Jusqu'à 15 jours avant la date d'arrivée : les arrhes seront remboursées
- 14 jours ou moins de la date d'arrivée : les arrhes seront conservées.

(exception des offres non échangeables / non modifiables / non remboursables).

Pour toute arrivée retardée ou départ anticipé, le séjour restera dû pour sa totalité.

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Les Conditions de Vente précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de la réservation.

**Information COVID-19**

Remboursement ou report des sommes versées dans les cas suivants (sous réserve de justificatif) :

- Vous ou une personne de votre séjour est positif.ve au test RT-PCR à la Covid-19
- Cas contact empêchant un déplacement (justifié par un certificat d'isolement délivré par un médecin)
- Fermeture de la station et/ou remontées mécaniques ou de Village Montana
- Fermeture des frontières françaises ou celles de votre pays de provenance
- Quarantaine ou confinement de votre région et/ou pays
- Vous êtes personnel soignant ou médical et soumis à un réquisitionnement
- Annulation de votre vol

Ces conditions s'appliquent pour toute annulation de votre séjour selon les causes décrites ci-dessus et intervenant jusqu'à la veille de votre arrivée dans nos établissements.

Si ces conditions surviennent durant votre séjour, les nuits non consommées seront remboursées.

**IV. Assurance annulation**

Une assurance annulation est proposée lors de la réservation (exception des offres non échangeables / non modifiables / non remboursables) et demeure facultative.

Pour en bénéficier, cette assurance doit être souscrite lors de la réservation et réglée au moment des arrhes. Elle prend effet dès le paiement de la prime et est non remboursable.

**V. Offres non échangeables / non modifiables / non remboursables**

Pour ces séjours, les conditions suivantes remplacent les conditions d'annulation et de modification prévues à l'article III - **Modifications et annulations.**

Compte tenu du tarif préférentiel consenti par VILLAGE MONTANA, la souscription à l'offre réservée n'est ni échangeable, ni remboursable, ni modifiable. Aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte. Quelle que soit la date à laquelle la réservation est annulée, nous retenons une indemnité égale à 100% du montant total de l'hébergement. La non-consommation de prestations optionnelles éventuellement réservées et facturées ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Les séjours « non échangeables, non modifiables, non remboursables » ne sont pas éligibles à l'assurance annulation.

Non présentation sur le lieu du séjour : si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous retenons une indemnité égale à 100% du montant total du séjour.

**Conditions de paiement :** paiement du montant total du séjour au moment de la réservation.

**VI. Informations diverses**

Sur les différents supports de communication sont présentées, à titre indicatif, une description générale ainsi que des photos de nos chambres / suites ; toute demande relative à une orientation/situation spécifique ou à un type de chambre/suite est considérée comme une préférence et ne constitue pas une garantie contractuelle.

Les informations sur les stations sont communiquées par les Offices de Tourisme et ne sauraient engager la responsabilité du VILLAGE MONTANA.

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant varie selon les municipalités et la catégorie de l'établissement. Elle est acquittée sur place.

**VII. Accueil**

L'accueil se fait à la réception 24/24h de l'hôtel.

Les chambres/suites sont disponibles le jour d'arrivée à partir de 16h00 et doivent être impérativement libérées le jour de départ avant 11h00.

En cas de départ après 11h00 une majoration forfaitaire de 150€ sera facturée au client.

**VIII. Séjour à l'hôtel**

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera l'hôtelier à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué. Dans le cas où aucun règlement n'a encore été effectué, le client devra s'acquitter du prix des nuitées consommées avant de quitter l'établissement.

**IX. Règlement intérieur**

Les oublis d'objets personnels à l'intérieur de la chambre/suite lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité du VILLAGE MONTANA.

Il est formellement interdit de monter les skis, chaussures de ski, luges et tout matériel de ski dans la chambre/suite ou sur les balcons.

Sur réservation et accord préalable de notre part, les animaux de compagnie sont acceptés à l'hôtel avec un supplément de 25€ par

jour. Le client reste responsable de son animal et des désagréments ou préjudices causés par ce dernier.

Pour le confort de tous nos clients et par mesure d'hygiène, ceux-ci ne sont admis ni aux restaurants, ni aux bars, ni au Spa « Les Bains du Montana ».

#### **X. Force majeure et délogement**

En cas d'événement exceptionnel ou d'impossibilité de mettre la chambre/suite réservée à disposition du client ou en cas de force majeure, VILLAGE MONTANA se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement le client dans une résidence de catégorie équivalente ou supérieure, pour des prestations de même nature et sous réserve de l'accord préalable du client.

VILLAGE MONTANA ne peut être tenu responsable des perturbations extérieures qui viendraient interrompre ou empêcher le bon déroulement du séjour, notamment défaut d'enneigement, suppression d'activité, coupure eau/électricité, environnement bruyant, catastrophe naturelle, route fermée... Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement de la part du VILLAGE MONTANA.

#### **XI. Sécurité**

Les clients devront veiller à la fermeture des portes et fenêtres de leur chambre/suite lorsqu'ils s'absentent et à utiliser le coffre-fort pour tout objets de valeur. De même, les clients devront veiller à ne laisser aucun objet ou matériel sur les balcons de leur chambre/suite ou dans les parties communes des hôtels (accueil, couloirs, garages, ...) et veiller à la fermeture de leur casier à skis. En cas de non-respect de ces consignes, la responsabilité du VILLAGE MONTANA ne pourra en aucun cas être retenue.

#### **XII. Respect de la vie privée**

Les informations traitées sont destinées à VILLAGE MONTANA, à ses entités, partenaires et prestataires. Le client dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection.

Il dispose également d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'interrogation, d'accès et de rectification des données le concernant en écrivant à [contact@village-montana.com](mailto:contact@village-montana.com).

VILLAGE MONTANA est notamment susceptible d'adresser par courrier électronique à ses clients, sa « newsletter » (lettre d'information), des offres promotionnelles, un questionnaire de satisfaction suite à son séjour, en mettant à la disposition du client un lien de désabonnement figurant au bas de chaque courrier électronique de prospection commerciale.

#### **XIII. Litige**

De convention expresse, tout litige sur l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort d'Albertville (Savoie) et régi par le droit français.